

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Jeudi 24 Mai à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 16 Mai, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, MARY, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. COMBARET, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, MM. SBRAGGIA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

| | | |
|-----------------------|---|-------------------|
| Mme GUIDICELLI | à | M. LUCIANI |
| Mme PIMENOFF | à | M. MARY |
| M.BASTELICA | à | Mme POLI |
| M. BERNARDI | à | Mme SUSINI Claire |
| Mme FIESCHI DI GRAZIA | à | Mme PASQUALAGGI |
| M. TOMI | à | M. D'ORAZIO |
| M. ZUCARELLI | à | M. PIERI |
| Mme SUSINI-BIAGGI | à | M. VITALI |
| Mme GUERRINI | à | M. LAUDATO |
| M. MARCANGELI | à | M. SBRAGGIA |

Etaient absents :

Mme DEBROAS, Mme CURCIO, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

| | |
|---|----|
| Nombre de membres composant l'Assemblée : | 45 |
| Nombre de membres en exercice : | 45 |
| Nombre de membres présents : | 28 |
| Quorum : | 23 |

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 24 Mai 2012

Délibération N°2012 / 140

**Projet stratégique : Porti – Port et identité. Programme opérationnel Italie France
MARITIME.**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Le développement d'une politique d'ouverture internationale, plus particulièrement sur la Méditerranée, figure dans les priorités de la Ville d'Ajaccio. La Ville a construit, à cet effet et depuis 2009, des partenariats visant à la mise en œuvre de projets transfrontaliers sur les thématiques de l'insertion professionnelle et le développement économique (UCAT), le développement touristique (ARCIPELAGO MEDITERRANEO), la culture et le patrimoine (BONESPRIT).

Dans le prolongement des travaux engagés à partir de ces initiatives, la Ville a souhaité participer au III^{ème} appel à projet sur thématique de l'insertion Ville-Port dans le cadre des Projets Stratégiques du Programme Opérationnel Italie/France Maritime.

Il a été décidé d'inscrire dans le nouveau **projet PORTI- Port et Identité**, les travaux de réhabilitation et d'aménagement de l'extension latérale de l'Office de Tourisme d'Ajaccio, projet qui répond précisément aux objectifs du Projet Stratégique Port et Territoire Urbain dans la mesure où cet espace d'intérêt patrimonial (actuellement abandonné et délabré) participera à la requalification du centre ancien de la ville et plus particulièrement de la zone portuaire. Par ailleurs, ce projet s'inscrit dans un projet beaucoup plus vaste de réaménagement de l'espace entre le port et la ville autour de l'hôtel de ville : réalisation d'un parking souterrain permettant la création d'une grande promenade et esplanade publiques allant jusqu'à la mer et assurant ainsi la liaison entre le port et le centre ancien de la cité.

Par ailleurs, la Ville d'Ajaccio est aujourd'hui une escale incontournable des croisières en Méditerranée. Il s'agit donc pour elle de se donner les moyens de répondre à ce flux de visiteurs en offrant un accueil de haute qualité qui allie à la fois promotion du territoire et nouvelles technologies. Notre souci étant d'optimiser notre offre touristique afin qu'elle ait un impact pérenne sur le territoire d'Ajaccio et des retombées économiques réparties sur toute l'année.

Afin de répondre aux exigences du partenariat et plus précisément à l'équilibre budgétaire arbitré par la Collectivité Territoriale de Corse en sa qualité de Chef de File, le Conseil Municipal d'Ajaccio a délibéré, le 5 mars dernier, pour acter le principe de la participation de la ville d'Ajaccio au projet stratégique PORTI sur les mêmes bases financières que le premier projet « Portu », à savoir un montant de dépenses éligibles de 425.000 €, correspondant en partie au montant prévisionnel des travaux.

A la suite du désistement officiel du Conseil Général de la Haute Corse, la Ville d'Ajaccio a été sollicitée par le Chef de File pour s'engager à hauteur de 150.000 € supplémentaires (37.500 € en autofinancement).

La Ville d'Ajaccio doit donc accepter de s'engager à hauteur de **575 000 € dans le cadre du projet Stratégique « PORTI- Port et Identité », permettant ainsi d'obtenir les financements nécessaires à la réalisation des travaux de réhabilitation et d'aménagement de l'extension latérale de l'Office de Tourisme que la Ville s'engage à débiter dès le démarrage dudit projet (25% part de la Ville soit 143 750 € et 75% de subvention FEDER, soit 431 250 €).**

CONSIDERANT

L'intérêt pour la Ville d'Ajaccio de participer au projet stratégique **PORTI- Port et Identité** du Programme Opérationnel Italie France Maritime, dont le chef de file est la Collectivité Territoriale de Corse.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'acter le principe de la participation de la Ville d'Ajaccio au projet stratégique **PORTI- Port et Identité**, dans le cadre du III^{ème} appel à projet sur thématique de l'insertion Ville-Port, des Projets Stratégiques du Programme Opérationnel Italie/France Maritime,

D'engager la Ville à hauteur de 575 000 € dans ce projet avec un autofinancement de 25%, soit 143 750€ et une participation du FEDER de 75%, soit 431 250 €,

De décider de la réalisation, dans ce cadre, des travaux de réhabilitation et d'aménagement de l'extension latérale de l'Office Municipal de Tourisme d'Ajaccio,

D'autoriser Monsieur le Maire

- ✓ à signer tous documents (conventions, bons de commande...) et à engager toutes les procédures relatifs à ce projet,
- ✓ à solliciter les subventions correspondantes auprès du FEDER,

De confirmer que les crédits correspondants à cette action sont inscrits, en recettes et en dépenses (financement du FEDER à hauteur de 75%), dans les documents budgétaires de la ville, Exercice 2012, Fonction 90, Chapitre 011.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de M. François CASASOPRANA, Adjoint Délégué,
et après en avoir délibéré,**

Vu la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et Libertés de la Commune

Vu la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat.

Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT :

- L'intérêt pour la Ville d'Ajaccio de participer au projet stratégique **PORTI- Port et Identité** du Programme Opérationnel Italie France Maritime, dont le chef de file est la Collectivité Territoriale de Corse
- l'avis favorable de la Commission Municipale compétente du 23 mai 2012.

ACTE LE PRINCIPE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

de la participation de la Ville d'Ajaccio au projet stratégique **PORTI- Port et Identité**, dans le cadre du III^{ème} appel à projet sur thématique de l'insertion Ville-Port, des Projets Stratégiques du Programme Opérationnel Italie/France Maritime,

DECIDE

- l'engagement de la Ville à hauteur de 575 000 € dans ce projet avec un autofinancement de 25%, soit 143 750 € et une participation du FEDER de 75%, soit 431 250 €.
- la réalisation, dans ce cadre, des travaux de réhabilitation et d'aménagement de l'extension latérale de l'Office Municipal de Tourisme d'Ajaccio.

AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE

- à signer tous documents (conventions, bons de commande...) et à engager toutes les procédures relatifs à ce projet,
- à solliciter les subventions correspondantes auprès du FEDER,

CONFIRME

que les crédits correspondants à cette action sont inscrits, en recettes et en dépenses (financement du FEDER à hauteur de 75%), dans les documents budgétaires de la ville Exercice 2012, Fonction 90, Chapitre 011, étant précisé que ces inscriptions devront être clairement identifiées « **Projet PORTI-Port et Identité** » en raison des directives relatives aux fonds européens.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....
FAIT A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

 **LE DEPUTE MAIRE,**
Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120524-2012_140-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2012